



**Mise à jour sur les voyages, l'assurance et la COVID-19 pour les membres de la FASTE du SCFP**  
(en date du 20 mars 2020)

Avec l'évolution rapide de la situation engendrée par la COVID-19, vous vous demandez peut-être quelle est l'incidence sur vos protections d'avantages sociaux en vertu de la FASTE du SCFP. Voici un résumé rapide de ce qu'il vous faut savoir.

**Voyages**

Le premier ministre Trudeau a confirmé que le Canada et les États-Unis imposeraient des restrictions temporaires aux passages frontaliers, appelant les Canadiens qui se trouvent actuellement à l'étranger à revenir au pays et décourageant activement tous les déplacements non essentiels. Aucune personne présentant des symptômes de COVID-19 ne sera autorisée à entrer au pays. Si vous avez fait des réservations pour un voyage, veuillez communiquer avec votre agence de voyages – plusieurs fournisseurs offrent un remboursement complet ou la modification des réservations sans frais. Il est important de comprendre que la situation concernant les voyages peut changer en tout temps.

**Protection d'avantages sociaux**

**Canada Vie** – Les demandes d'indemnisation liées à la COVID-19, ou les demandes d'indemnisation découlant d'un voyage dans un pays faisant l'objet d'un avertissement aux voyageurs, seront traitées comme toute autre demande de règlement en vertu du régime. La Canada Vie couvrira les traitements médicaux associés à l'urgence médicale initiale conformément aux dispositions du régime, de même que les traitements de suivi si vous êtes dans l'impossibilité de revenir à la maison avant la fin de votre voyage en raison d'une quarantaine (à condition que vous n'ayez pas refusé une évacuation).

Il n'y a aucune couverture pour les frais accessoires comme les chambres d'hôtel, les repas ou le coût des vols manqués si vous faites l'objet d'une mise en quarantaine à titre de mesure préventive.

Pour l'instant, nous ne prévoyons pas de perturbation dans les services aux membres; cela pourrait cependant changer dans le futur, alors que la situation de la COVID-19 continue d'évoluer.

Veuillez lire [cette communication](#) de la Canada Vie pour plus de détails et de l'information sur les ressources disponibles.

**Administration des avantages sociaux**

**RAEO** – S'il survient des perturbations et que vous êtes incapable de compléter une procédure d'adhésion, de changement suite à un événement de la vie, etc., veuillez communiquer avec le RAEO par téléphone au **1-866-783-6847** ou par courriel à [CupeBenefits@otip.com](mailto:CupeBenefits@otip.com), puisqu'une certaine souplesse sera accordée en cette période difficile.

Si vous prenez votre retraite, veuillez communiquer avec le RAEO (vous pourriez être en mesure de convertir votre assurance vie en une police individuelle).

Veuillez noter que **depuis lundi, le 16 mars 2020, le centre d'appel du service d'assurance du RAEO est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 00.**

**Mises à jour de la FASTE du SCFP**

Soyez assurés que nous suivons de près l'évolution de la situation. Nous vous invitons à continuer de consulter régulièrement notre site Web, [cupe-ewbt.ca](http://cupe-ewbt.ca).

## FIDUCIE DES AVANTAGES SOCIAUX DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'ÉDUCATION DU SCFP

*Un seul régime – Ensemble jusqu'au cœur*



### **Le mot de la fin**

*Ce document a été préparé exclusivement pour les travailleuses et travailleurs admissibles du SCFP en Ontario couverts par la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et des travailleurs de l'éducation du SCFP. Il n'est pas destiné à fournir une information complète ou des conseils. En cas de différences entre l'information présentée dans ce bulletin et les documents juridiques qui régissent la prestation des avantages sociaux, les documents juridiques auront préséance. Les fiduciaires de la FASTE du SCFP ont seule discrétion pour modifier l'une ou l'autre ou la totalité des dispositions du régime, incluant le niveau des prestations, les conditions d'admissibilité, le partage des primes, les limites et le montant des quotes-parts.*